

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00250 Numéro SIREN : 491 203 303 Nom ou dénomination : 4.5.6. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2022 sous le numéro de dépôt 1935

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

DÉPÔT DU

22 FEV. 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

1935

Bilan

ACTIF

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outilla

Autres immobilisations corporelles

73 846

Immob. en cours / Avances & acomptes

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

121 301

121 301

121 301

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

15

15

15

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

121 316

121 316

195 162

Stocks

Matières premières et autres approv.

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

1 820

Fournisseurs débiteurs

Personnel

Etat, Impôts sur les bénéfices

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

1 716

1 716

1 353

Autres créances

1 891

1 891

3 996

Divers

Avances et acomptes versés sur comman

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

25 880

25 880

19 443

Charges constatées d'avance

188

188

188

TOTAL ACTIF CIRCULANT

29 675

29 675

26 800

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Ecarts de conversion - Actif

COMPTES DE REGULARISATION

TOTAL ACTIF

150 991

150 991

221 962

• • • • •

DOSSIER COMPTABLE

DOSSIER COMPTABLE

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Bilan

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 700	7 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	770	770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	91 104	107 291
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 545	-16 187
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	104 119	99 574
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	44 839	119 925
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 462
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	50	50
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		165
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	170	172
Dettes fiscales et sociales	220	387
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	613	613
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	46 872	122 388
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	150 991	221 962

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 4.5.6.SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 150 991 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 545 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2019, la société SARL 4.5.6.SERVICES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL 1.2.3.ENFANTS.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations



- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- Installations techniques, matériel et outillage industriels
- Installations générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers
- Immobilisations corporelles en cours
- Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

82 000

82 000

82 000

82 000

- Participations évaluées par mise en équivalence

- Autres participations

121 301

121 301

- Autres titres immobilisés

- Prêts et autres immobilisations financières

15

15

Immobilisations financières

121 316

121 316

ACTIF IMMOBILISE

203 316

82 000

121 316

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :



Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste
Virements de l'actif circulant
Acquisitions
Apports
Créations
Réévaluations

Augmentations de l'exercice

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

82 000

82 000

Diminutions de l'exercice

82 000

82 000

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan



- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- Installations techniques, matériel et outillage industriels
- Installations générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles

8 154	6 104	14 259
8 154	6 104	14 259

ACTIF IMMOBILISE

8 154	6 104	14 259
-------	-------	--------

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 810 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres	15	15
--------	----	----

Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres	3 607	3 607
--------	-------	-------

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance	188	188
-----------------------------	-----	-----

Total	3 810	3 795	15
--------------	--------------	--------------	-----------

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 700,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 7,70 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :



Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des
établissements de crédit dont :

- à 1 an au maximum à l'origine
- à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes

rattachés

1 200

1 200

Dettes fiscales et sociales

220

220

Dettes sur immobilisations et comptes
rattachés

Autres dettes

45 452

45 452

Produits constatés d'avance

Total

46 872

46 872

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés sur l'exercice:

Dettes envers les associés

44 839

Charges à payer



FOURNISSEURS

1 200

INTERETS COURUS

1 206

CHARGE A PAYER CET

170

Total

2 576

SARL 4.5.6.SERVICES

Comptes annuels

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance



CHARGES CONSTATEES D AVANCE

188

Total

188

Certifiés conformes

SARL 4.5.6.SERVICES

14 avenue du 41ème Régiment d'infanterie
35000 RENNES

Comptes annuels

2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

4.5.6.SERVICES

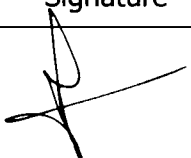
SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS SAINT MALO

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 3 DECEMBRE 2021**

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
1.2.3 ENFANTS 2 Rue Jules Simon RENNES (Ille et Vilaine)	490 PP	490		
Monsieur Eric PERSIN 14 Avenue du 41e Régiment d'Infanterie RENNES (Ille et Vilaine)	510 PP	510		
TOTAL sur les 1 000 parts composant le capital social	1 000 PP	1 000		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant mille parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées mille voix.

Le Président de séance



4.5.6.SERVICES

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS SAINT MALO

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le trois décembre, à dix-huit heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société 1.2.3.ENFANTS, propriétaire de 1 000 parts

soit un total de 1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Madame Valérie MERIAU gérante non associée assiste également à la réunion.

1.2.3.ENFANTS préside la séance en qualité d'associée, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

157

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 4 544,90 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 4 544,90 €
- Une somme de 4 544,90 €

Affectée en totalité au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

L'Associé unique

1.2.3 ENFANTS



4.5.6.SERVICES

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 700.00 Euros

Siège social : 14 Avenue du 41^{ème} Régiment d'Infanterie

RENNES

491 203 303 RCS SAINT MALO

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 3 DECEMBRE 2021**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 4 544,90 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 4 544,90 €
- Une somme de 4 544,90 €

Affectée en totalité au compte « Autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La gérance

